

Que faire en cas d'agression ?

Les **URPS de Bretagne** proposent ces fiches qui répertorient les acteurs, structures et outils pouvant m'accompagner en cas de difficultés.

Qui contacter ?

1

Dépôt de plainte



En cas de violence subie, **je peux et je dois porter plainte** au commissariat ou à la gendarmerie de mon choix.

[Pour m'aider dans la démarche](#)

2

Signalement à l'Ordre



Mon Ordre professionnel me permet de **signaler toute agression** à partir de mon "espace membre" en ligne.

[Accès à mon espace](#)

3

Signalement à l'ONVS



Le gouvernement a créé un **observatoire des violences en santé** pour faire remonter les **signalements de violence envers les soignants de façon anonyme**. Je peux y faire mon signalement.

[Accès à la plateforme ONVS](#)

4

Suivi psychologique



Il m'est conseillé après une agression de **consulter une aide psychologique**.

[Accès à l'annuaire des associations d'aide aux victimes](#)

5

Guide, alarmes...



Le ministère chargé de la Santé a rédigé un **guide** pour la sécurité des professionnels de santé, qui suggère de s'équiper d'une **télé-surveillance** et/ou **télé-alarme**.

[Accès au guide sur la sécurité des soignants](#)

6

Communication et formation



Des affiches existent pour communiquer avec mes patients sur les violences.

Je peux aussi suivre une **formation** pour savoir comment réagir face à un **patient agressif** et éviter que ça ne se reproduise.

[Affiches et communications](#)

Retrouvez tous les liens via ce QR code



Ces fiches pratiques ne sont pas exhaustives.

En cas de difficultés, je contacte un professionnel de santé qualifié.